COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Date du Conseil Municipal :	**5 juillet 2021**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**63**
Date de convocation :	28 juin 2021	Nombre de présents :	29
		Nombre de représentés par pouvoir :	11
		Nombre de votants :	**40**
		Nombre d'absents :	23

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BRONCQUART Marcel, BUONOMO Bernadette, COURTOUX Thomas, DORGERE François, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, GROULT Daniel, HOARAU Hélène, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PENAUX Mélanie, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PORÉE Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BLERIOT Damien (à VIAL Sylvie), CLUZEAU Sébastien (à PREYRE Françoise), DOISNEL-MARYE Virginie (à PREYRE Françoise), DRAPPIER Michèle (à RAFFRAY François), GUERIN Jennifer (à ADELINE Jean-Michel), HUET Véronique (à VIAL Sylvie), LAINÉ Christelle (à GROULT Daniel), LOISEAU Denis (à SAMAIN Viviane), MULOT Marie-France (à DUVOUX Dominique), PATOUREAUX Laurette (à POREE Jacques), PICCOT Paul (à LEMONNIER Stéphane).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélia, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, DESNOS François, FAUCHE Gérard, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, JOUAN Christèle, KERRIOU-CAILLÉ Patricia, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, PREVOST Jean-Jacques, PROFIT Jean-François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BAERT Olivier.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu est donc adopté.

ADMINISTRATION

Rapport des décisions du Maire

Depuis le 22 juin 2021, M. le Maire précise que deux décisions en application de ses délégations ont été adoptées :

Attribution du marché de restauration d'un établissement extra-scolaire

M. le Maire précise que la Commune a lancé un marché de restauration d'un établissement extra-scolaire communal (centre de loisirs) afin d'assurer la fourniture et la livraison de repas en liaison froide de cet établissement (environ 5000 repas annuels).

Après analyse des 2 offres reçues sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics MPE 27, l'offre de l'entreprise CONVIVIO-EVO (Le Château de Bois-Himont – 76190 BOIS-HIMONT) a été retenue avec les montants suivants :
- 2,25 € HT pour le prix d'un repas enfant maternelle,
- 2,40 € HT pour le prix d'un repas enfant primaire,
- 2,85 € HT pour le prix d'un repas adulte,
- 2,40 € HT pour le prix d'un pique-nique,
- 2,65 € HT pour le prix d'un repas élève collège.

Attribution du marché d'assistance et de maintenance informatique

M. le Maire précise que la Commune a lancé un marché de maintenance informatique pour l'ensemble des sites de Mesnil-en-Ouche (siège, mairies déléguées, groupes scolaires, …) afin de réaliser un audit du matériel existant et d'apporter une assistance en la matière aux agents de la Commune.

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après analyse des deux offres reçues sur la plate-forme MPE 27, l'offre de l'entreprise MSI 2000 (51 rue Caroline Herschel – 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY) a été retenue pour un montant annuel TTC de 4 685 euros.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Désignation du lauréat de l'appel à projets pour l'ancienne discothèque de Beaumesnil

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à l'acquisition de l'ancienne discothèque de Beaumesnil par la Commune, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel à projets pour désigner un projet d'implantation, par délibération du 17 novembre 2020.

Les critères de choix de l'appel à projets étaient les suivants :

Adéquation de l'activité avec le projet de la Commune : 25 %
La Commune Nouvelle souhaite que l'activité exercée sur le site de l'ancienne discothèque soit compatible avec le projet de valorisation du centre-bourg de Beaumesnil. A ce titre, l'activité ne devra pas provoquer de nuisances visuelles. Les activités qui valorisent les savoir-faire manuels ou le terroir seront privilégiées.

Equilibre financier pour la Commune : 20 %
La Commune Nouvelle souhaite proposer le site de l'ancienne discothèque à prix abordable pour permettre le développement d'activités innovantes. Toutefois, la Commune Nouvelle a engagé des dépenses pour l'acquisition du bâtiment et les premiers travaux ; elle doit aussi assurer le règlement de la taxe foncière sur le site. Un projet lui permettant d'assurer l'équilibre financier sera privilégié.

Accueil du public : 15 %
La Commune Nouvelle souhaite que le site de l'ancienne discothèque soit un lieu vivant. Une activité qui accueille le public est donc indispensable ; l'activité devra impérativement proposer l'accueil de public, au minimum dans le cadre d'animations ponctuelles ou de portes ouvertes. Un accueil du public quotidien ou hebdomadaire sera privilégié.

Prise de risque pour la Commune : 15 %
Dans le cadre d'une location : si la Commune Nouvelle doit engager des dépenses en vue de permettre l'accueil de l'activité, elle veillera au niveau de risque engagé, en fonction des dépenses engagées et de la durabilité des investissements. Dans le cadre d'une vente : cela sera étudié comme un risque potentiel car, en cas d'arrêt de l'activité, le site retournera à l'état de friche.

Aménagements prévus : 15 %
Le site doit être valorisé pour lui redonner une nouvelle vie et créer une porte d'entrée valorisante au centre-bourg de Beaumesnil. Il est impératif de proposer des aménagements extérieurs et intérieurs. Pour étayer sa proposition, le candidat pourra établir un croquis des aménagements extérieurs / intérieurs souhaités.

Pérennité de l'activité : 10 %
L'accueil d'une activité sur le site a vocation à être durable pour éviter son retour à l'état de friche. La Commune Nouvelle analysera l'ancienneté de l'activité, les perspectives d'évolution et le business plan en cas de création d'une nouvelle activité.
Entre le 10 février et le 15 avril 2021, la Commune a réceptionné 5 candidatures :
1. SCI La Briqueterie : projet de création d'un espace de réception sur le thème des arts forains,
2. La Pause Café : projet de création d'une guinguette
3. Morel Classique Carrosserie : transfert et extension d'une entreprise de restauration de véhicules de collection
4. La Quart'Ouche : transfert et extension d'une micro-brasserie artisanale
5. Aide les Z'Arts : projet de création d'un espace culturel

Lors de sa réunion du 6 mai, la commission attractivité du territoire a examiné les propositions faites par les 5 candidats et a décidé d'organiser des auditions. Les candidats n°1, 3, 4 et 5 ont été retenus pour ces auditions, qui ont eu lieu le 12 mai.

A la suite des auditions, la commission attractivité du territoire s'est réunie le 2 juin pour établir une grille de notation, qui a fait apparaître les candidats n°3 et 4 comme étant ceux qui répondaient le mieux aux critères de choix de l'appel à projets. Toutefois, les conditions proposées par les deux candidats étant très différentes, avec un niveau de risque plus ou moins élevé pour la collectivité, la commission attractivité du territoire a décidé d'engager une négociation avec ces deux candidats. Les rencontres de négociation se sont tenues les 14 et 16 juin.

Au terme de cette négociation, la commission attractivité du territoire s'est réunie le 30 juin 2021 pour étudier les réponses des deux candidats et proposer au Conseil Municipal la désignation d'un lauréat.

Le candidat n°4 ayant retiré son offre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du projet du candidat n° 3 de manière à autoriser M. le Maire à signer le bail commercial correspondant et à engager les éventuels travaux nécessaires avant installation.

De manière à ne pas influencer les débats, M. le Maire demande à M. Mathieu VANDOOREN de sortir de la salle de réunion.

Suite à la sortie de M. VANDOOREN, la composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nombre de conseillers en exercice :	**63**
Nombre de présents :	28
Nombre de représentés par pouvoir :	11
Nombre de votants :	**39**
Nombre d'absents :	24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le projet du candidat n° 3 et d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial correspondant.

Suite au retour de M. VANDOOREN dans la salle de réunion, la composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nombre de conseillers en exercice :	**63**
Nombre de présents :	29
Nombre de représentés par pouvoir :	11
Nombre de votants :	**40**
Nombre d'absents :	23

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Labellisation « espace de vie sociale »

M. le Maire précise qu'après avoir travaillé sur un projet social de territoire et signé une convention globale territoriale avec la CAF de l'Eure lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, la commune de Mesnil-en-Ouche souhaite consolider la politique sociale communale en demandant un agrément pour la création d'un « Espace de Vie Sociale ».

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'engagement de la commune vers un Espace de Vie sociale.

FINANCES

Contraction d'un emprunt de 450 000 € sur le budget principal

M. le Maire informe l'assemblée qu'un emprunt d'un montant de 450 000 € a été prévu au budget primitif 2021. Celui-ci doit permettre de couvrir une opération d'investissement :
- financement des travaux des vestiaires du stade de football de La Barre-en-Ouche (90 000 €),
- acquisition immobilière de logements et commerces à La Barre-en-Ouche (195 000 €),
- restauration de l'église de Saint-Ouen-de-Mancelles – tranche 3 (65 000 €),
- rénovation du parc de logements communaux (100 000 €).

Deux établissements bancaires (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole) ont été sollicités pour proposer une offre d'emprunt correspondante :
La première offre, de la Caisse d'Épargne, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 450 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,10 %
- échéances trimestrielles : 6 274,12 €
- frais de dossier : 300 €
- coût total du crédit : 51 929,60 €

La deuxième offre, de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 450 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,03 %
- échéances trimestrielles : 6 231,47 €
- frais de dossier : 300 €
- coût total du crédit : 48 517,60 €

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'offre du Crédit Agricole et autoriser M. le Maire à signer le contrat d'emprunt correspondant.

PERSONNEL

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet

M. le Maire informe le Conseil que suite à la non-reconduction du marché de restauration scolaire avec la société Convivio, celle-ci demande à la Commune de reprendre l'agent qui était en charge de la confection des repas au groupe scolaire de Landepéreuse. Cette demande correspond aux dispositions de l'article L.1224-3 du Code du Travail régissant les rapports entre l'entreprise et la Commune, qui prévoit la reprise des personnels spécifiquement affectés à un service, en cas de reprise du service par la collectivité.

L'agent concerné est actuellement en poste :
- au sein de la Commune en tant qu'adjoint d'animation titulaire à 11,5/35e,
- au sein de la société Convivio en CDI à 28/35e.

Son intégration au sein de la collectivité sera proposée sur un poste d'adjoint technique titulaire à 23,5/35e, complémentaire de son emploi d'adjoint d'animation à 11,5/35e pour atteindre un temps complet.

Note des services : après rectification d'une erreur, le poste d'adjoint technique titulaire sera proposé à 21,5 / 35e.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de ce poste et la modification du tableau des effectifs correspondante.

DOMAINES

Acquisition de terrains et conventions de servitude pour défense incendie

M. le Maire précise que dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme, un programme de déploiement de défense incendie a été établi pour l'année 2021, avec la réalisation de 33 installations, localisées à :
- Ajou : le Bois du Val, Mancelles
- La Barre-en-Ouche : résidence des Jardins, le Mesnil, Villers, le Saussay, route du Bosc-Renoult, la Motte
- Beaumesnil : rue du Moulin à Vent
- Epinay : la Livrée, la Dupinière, la Nézière, le Long Essart
- Gisay-la-Coudre : le Bosc-Roger, la Villette
- Granchain : la Cornière, le Beuron, la Petite Chouquetière, le Taillis
- Jonquerets-de-Livet : la Becquetière, la Levrardière
- Landepéreuse : La Hiette
- La Roussière : la Mulotière, la Huberdière
- Saint-Aubin-des-Hayes : le Village
- Saint-Aubin-le-Guichard : la Haître, la Corandière
- Sainte-Marguerite-en-Ouche : la Bissonnière, Livet-en-Ouche
- Saint-Pierre-du-Mesnil : le Village (rue du Chemin Creux), Laugeux
- Thevray : la Tour, le Bocage

Trois installations concernent la pose d'un bouche / borne incendie. Deux ont déjà été posées mais la 3e nécessite des travaux connexes sur le réseau d'adduction d'eau potable. Les autres projets seront menés par le biais :
- de l'acquisition de terrains par la Commune pour la pose de réservoirs aériens,
- de la conclusion de servitudes pour l'utilisation de terrains privés, notamment des mares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

Bail pour l'installation d'une antenne téléphonique à Landepéreuse

M. le Maire précise que la société Free Mobile prévoit l'installation d'une antenne téléphonique à Landepéreuse pour répondre à l'obligation faite par l'Etat de couvrir la zone blanche située autour de Landepéreuse et Jonquerets-de-Livet. Pour permettre l'implantation de cette antenne, la Commune a été sollicitée et propose une parcelle dont elle est propriétaire juste à côté du château d'eau.

Cette implantation répondant aux attentes en matière de couverture téléphonique et aux impératifs du SAEP Lieuvin Pays d'Ouche, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le bail avec la société Free Mobile, prévoyant un montant de loyer annuel de 500 € pour une surface mise à disposition de 35 m².

Autorisation de stationnement de taxis sur le domaine public communal

M. le Maire précise à l'assemblée que suite à une nouvelle demande d'arrêté d'autorisation de stationnement par une entreprise de transport public particulier de personnes sur la commune déléguée des Jonquerets-de-Livet, il convient de fixer le nombre d'autorisations de stationnement (ADS) offertes à l'exploitation dans le cadre du transport public particulier de personnes (taxis).

Les autorisations de stationnement sur la voie publique peuvent être délivrées par arrêté de M. le Maire, après délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'ADS offertes à l'exploitation dans la ou les zones de sa compétence. Le Maire délimite également le périmètre du ou des ressorts géographiques de ces autorisations. Le nombre d'ADS est public et une copie de l'arrêté est transmis à la Préfecture. Le principe général est la gratuité des autorisations de stationnement.

Les zones de stationnement doivent être signalées soit par des panneaux (environ 60 € HT l'unité), soit par des marques au sol ou sur la chaussée, dans le respect des prescriptions sur la signalisation routière.

Les nouvelles autorisations sont délivrées en fonction des listes d'attente rendues publiques. Nul ne peut s'inscrire sur plus d'une liste d'attente.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'autorisations de stationnement à une par commune déléguée (avec une exception pour les communes disposant déjà de deux autorisations délivrées avant la création de la Commune Nouvelle).

La signalisation par panneaux ou le marquage au sol seront réalisés après notification de l'arrêté d'autorisation de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'autorisations de stationnement à une par commune déléguée.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux du SIEGE 27

Le Conseil Municipal souhaite savoir si une réunion est fixée avec le SIEGE 27 afin de programmer les différents travaux envisagés sur la Commune. M. le Maire répond qu'un nouveau délégué a été nommé sur le secteur de Mesnil-en-Ouche et que ce dernier peut être amené à rencontrer les maires délégués.

Location de la salle des fêtes de Beaumesnil

M. le Maire précise au Conseil que la salle des fêtes de Beaumesnil pourrait servir uniquement à l'avenir aux réunions de travail. Une réflexion est menée à ce sujet.

Entretien des chemins verts

Le Conseil Municipal souhaite connaître la raison de l'absence d'entretien de certaines portions de chemins verts sur la Commune. M. le Maire répond que le service technique se tient à disposition des conseillers et des maires délégués pour évoquer le sujet au siège de la Commune et pour analyser les plans des chemins verts à la charge de la Commune.

Campus éducatif

Le Conseil Municipal précise qu'il est urgent de faire un groupe de travail sur les projets de structures sportives du campus éducatif.

Abribus

Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations sur l'avancement du projet d'installation d'abribus sur le territoire. M. le Maire répond qu'un état des lieux réalisé par les élus référents a permis de mettre en lumière le fait que 40 abribus (sur 50) sont fréquentés, dont 20 sont abrités. Les acquisitions et installations d'abribus dépendront de l'attribution de subventions de la part de la Région (à hauteur de 80%). Il s'agit d'un projet pluriannuel.

Recrutement d'un conseiller numérique

M. le Maire informe l'assemblée que le conseiller numérique commence son contrat d'une durée de deux années au sein de la Commune à compter du 8 juillet.

« Séniors en vacances »

M. le Maire précise que la sortie annuelle « Séniors en vacances » est fixée du 11 au 18 septembre. L'âge minimum pour s'inscrire est de 60 ans.

Feu d'artifice du 14 juillet et concert à La Barre-en-Ouche

M. le Maire informe le Conseil qu'un feu d'artifice sera tiré à la Barre-en-Ouche le 14 juillet. Un concert gratuit (sur réservation) se tiendra également le mardi 6 juillet à la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche.

« Libérons la parole face au cancer »

La Commune organise « Libérons la parole face au cancer » dans la salle des fêtes de Beaumesnil afin d'évoquer ce sujet.

La séance est clôturée à 21h00.